



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mise en place du réseau France Santé

Question orale n° 505

Texte de la question

Mme Sophie Errante interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la mise en place du réseau France Santé. La structuration du parcours de soins constitue un enjeu majeur pour l'efficacité du système de santé, tant pour les patients que pour les professionnels qui s'y engagent au quotidien. Ainsi, le réseau France Santé a pour ambition de permettre à chaque Français d'accéder à une solution de santé en moins de 30 minutes et d'obtenir un rendez-vous médical sous 48 heures si son état de santé le nécessite. Dans ce contexte, elle lui demande quelle est aujourd'hui la vision du Gouvernement concernant l'organisation du parcours de soins : qui décidera de ses orientations, selon quelles modalités de pilotage et avec quels niveaux de responsabilité entre l'État, les agences, les professionnels et les acteurs de terrain ? Par ailleurs, alors que de nombreux dispositifs existants fonctionnent déjà efficacement et répondent aux besoins des patients, comment le Gouvernement entend-il faire évoluer cette organisation sans fragiliser ni perturber ces équilibres qui ont fait leurs preuves ? Enfin, elle lui demande de lui indiquer qui sera désigné comme chef de file de « France Santé » et quelle entité portera clairement la responsabilité du parcours de soins, tant en matière de pilotage que de résultats, afin de garantir lisibilité, cohérence et continuité pour les patients comme pour les professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Errante](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 505

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)

Question retirée le : 20 janvier 2025 (Retrait à l'initiative de l'auteur)